

*Ici suivoient les nouvelles Capitulations divisées en 42. Articles, qui sont trop concis pour être abrégés, & trop longs pour être inserés dans nôtre Journal; il suffit de dire qu'ils sont si avantageux à la France, que toutes les Nations qui trafiquent en Turquie, pourroient en concevoir de la jalousie. La conclusion du Traité détermine combien il doit durer; la voici.*

Et enfin, tant que Sa Majesté le très-magnifique Empereur de France & ses Successeurs, seront fermés & constans dans leur sincérité & bonne amitié envers nôtre Empire, & continueront de nous en donner des marques, pareillement de la part de nôtre Majesté Impériale, nous nous engageons sous nôtre serment Impérial, le plus sacré & le plus inviolable, de maintenir à l'avenir, tant pour nous, que pour nos Successeurs, comme aussi pour nos suprêmes Vizirs, nos honorés Pachas, & pour tous ceux qui sont soumis à nos ordres, de ne contrevenir en rien aux presens Articles: Nôtre intention étant de fortifier toujours les fondemens de la sincere amitié & bonne correspondance; & à cet effet, nous voulons que ces Impériales & heureuses Capitulations, qui ont été accordées, soient exécutées selon leur noble teneur. Ecrit le quatrième jour de la Lune de Rébrou-Euvel, l'an de l'Hégire mille cent cinquante-trois, dans nôtre Ville Impériale de Constantinople la bien gardée.

De cette pièce nous passons à celles qui ont du rapport à l'Élection d'un futur Empereur.

II. L'Électeur de Mayence a écrit à tous les Électeurs, pour leur donner part d'une proposition qui lui a été faite par l'Électeur Palatin  
de